



Déclaration liminaire SUD éducation Paris

CSA du 23 janvier 2024

Ce premier CSA 2024 après le boycott de nos organisations syndicales de la semaine passée commence avec une nouvelle ministre. Dans la nouveauté malheureusement, nous ne constatons qu'une continuité de la déliquescence du service public. En termes de déliquescence du service public, plutôt que de continuité nous devrions d'ailleurs parler d'aggravation voire de chute vertigineuse. Ainsi, si depuis 2017 nous sommes habitués à voir se succéder des ministres dont le point commun est leur rapport privilégié en tant qu'ancien élève, parent d'élève ou fonctionnaire d'Etat à l'enseignement privé, nous avons franchi le vendredi 12 janvier une nouvelle étape. Madame Oudéa-Castera, ministre, dans l'ordre 1) des Jeux Olympiques 2) des sports 3) de la jeunesse 4) de l'éducation ne se contente pas de préférer un établissement catholique privé, qui a fait l'objet d'une enquête administrative pour son homophobie d'ambiance et ses positions anti-IVG, pour scolariser ses enfants. Elle se permet également de dézinguer le service public d'éducation en mettant en avant "un paquet d'heures qui n'étaient pas sérieusement remplacées" et en précisant que : " nous nous assurons que nos enfants sont non seulement bien formés avec de l'exigence dans la maîtrise des savoirs fondamentaux, qu'ils sont heureux, épanouis, des amis qui sont bien, qui sont en sécurité et en confiance". De là à dire que Madame Oudea-Castera fait sans doute partie de ces gens pour qui le bien de leurs propres enfants occulte complètement le bien des autres enfants, il n'y a qu'un pas qu'à SUD nous n'hésiterons pas à franchir.

Ce pas qui nous fait dire que le sens du bien commun et du service public doivent être étrangers à Madame Oudea-Castera, nous le franchissons d'autant plus vite en citant une autre des paroles malheureuses qu'elle a eues, toujours pour expliquer sa décision de scolariser ses enfants à l'école Stanislas : "Avant de stigmatiser le choix des parents d'élèves, il est important de rappeler que l'école, c'est celle de la République et que la République travaille avec tout le monde".

Nous rappellerons tout d'abord que dans ce monde le choix est un luxe que toutes les familles ne peuvent pas se permettre et que nous à Sud, nous pensons que pour celles et ceux qui font ce choix il y a un prix à payer qui ne doit en aucun cas être supporté par la communauté. On ne cessera de le marteler ces prochains mois avec nos camarades des autres organisations syndicales : pas un sou pour l'école privée !

Puisque Madame Oudéa-Castera argue que l'école, c'est celle de la République et que la République travaille avec tout le monde, il nous faudra sans doute lui rappeler en quoi consiste pour certaines familles et enfants ce travail mené par la République. Ainsi, des enseignant-es d'écoles maternelles et élémentaires du 20^e arrondissement apprenaient mercredi 10 janvier, jour de nomination de la nouvelle ministre, que plusieurs élèves n'avaient pas fait leur rentrée le 8 janvier car mis-es à la porte des hôtels sociaux dans lesquels ils et elles vivaient, hôtels qui doivent être rénovés avant les Jeux de l'été 2024. C'est sans doute le sens de ce ministère des Jeux Olympiques et de l'Éducation nationale et de ses priorités dans les 7 prochains mois. Des priorités où les élèves et familles en situations administrative et économique précaires n'ont trop souvent pas leur place.

Nous n'acceptons pas la banalisation de l'école de l'exclusion. Exclusion des familles sans logement fixe et/ou sans papiers, exclusion des mineur-es non accompagné-es, exclusion de plusieurs élèves à besoins particuliers et notamment des élèves en situation de handicap par manque de volonté de mettre des moyens à hauteur de leurs besoins...

L'exclusion c'est malheureusement un fléau qui va s'étendre à l'école et dans toute la société dès les prochaines semaines avec la loi Darmanin. Ce n'est un secret pour personne, la loi immigration, portée par le gouvernement et votée le 19 décembre avec les voix de la "majorité présidentielle", de la droite et de l'extrême droite, piétine les droits fondamentaux et s'attaque aux personnes issues de l'immigration, donc à beaucoup de nos élèves et leurs familles. 110 000 personnes dont 30 000 enfants sont évoqués. Remise en question du droit du sol, élargissement de la déchéance de nationalité, préférence nationale dans l'accès aux aides sociales, à l'hébergement, au système de soin, la chasse aux étrangers et étrangères est ouverte. Les autorités du rectorat de Paris continueront-elles de nous dire que cela ne relève pas du pédagogique ? Proposera-t-on aux personnels ému-es et mobilisé-es pour leurs élèves dans des situations insupportables des stages pour apprendre à gérer leurs émotions ?

La loi Darmanin conditionne également l'obtention d'un titre de résident à un seuil de connaissance de la langue française. Dans ces conditions, il est particulièrement choquant de prendre des mesures de restrictions d'accès au DELF, diplôme d'études en langue française, comme cela vient d'être annoncé par le SIEC cette année. Les mesures prises vont pénaliser les élèves qui n'ont pu bénéficier d'un enseignement FLS car cela n'est pas organisé dans leur établissement et excluent d'office des élèves du DELF A2, B1 voire A1 pour certain-es.

Ces restrictions, dont le but est sans doute de dépenser moins d'argent, pénaliseront nos élèves dont certain-es se retrouveront donc à payer une inscription au DELF qui auparavant aurait été prise en charge par l'éducation nationale.

D'autant qu'on s'interroge : les discriminations et la stigmatisation dont sont victimes les personnes étrangères non communautaires sont-elles un sujet de préoccupation pour le rectorat de Paris ? Mais le rectorat de Paris a-t-il peur des mauvais signaux et du chant des sirènes qui poussent notre société vers la discrimination et la stigmatisation des personnes étrangères non communautaires ? Il faut croire que non si on considère la décision prise la semaine dernière au sujet d'une AESH de notre académie. Cette AESH a contacté il y a plusieurs mois de cela le rectorat pour obtenir un certain nombre de documents lui permettant de faire renouveler son visa de travail auprès de la préfecture. Ce visa ne peut être obtenu que si elle fournit la preuve de prolongation de son contrat, que le rectorat refuse de

lui envoyer. Or, nous avons appris la semaine dernière que le rectorat de Paris prépare le licenciement de cette AESH au prétexte qu'elle ne peut pas fournir de titre de séjour.

Cela nous amène à parler de celles et ceux qui sont en première ligne pour faire de l'école une école pour tout le monde et lutter contre les exclusions : les AESH. Au fil des années nous ne cessons d'alerter sur le fait que leur faible rémunération est révélatrice de la valeur que le ministère de l'éducation nationale donne à l'inclusion des élèves en situation de handicap. Le rectorat de Paris n'est pas en reste d'ailleurs dans le traitement scandaleux fait à ces personnels. Avoir contesté la décision du tribunal administratif de Paris concernant la rétroactivité de la prime REP ou REP + pour les AESH s'inscrit dans un continuum de maltraitance institutionnelle. Ces maltraitances ont cette année atteint leur apogée. Le nombre d'AESH, mais aussi d'AED et de personnels enseignant contractuel ayant été payé avec des retards considérables ou ne touchant pas depuis plusieurs mois diverses indemnités leur étant dues, ou qui doivent batailler pendant des mois pour obtenir une attestation cruciale pour elles et eux, est impressionnant et oblige beaucoup d'organisations syndicales à se transformer en annexes supplétives du rectorat ou en bureau d'aide sociale. A l'heure actuelle, des personnels AESH n'ont reçu ni salaire ni indemnité depuis octobre 2023 : comment une personne peut-elle vivre 4 mois sans salaire ? Cerise sur le gâteau, alors qu'en décembre le BACA annonçait que diverses indemnités non versées depuis la rentrée seraient versées sur les traitements de janvier ou décembre, nous avons appris cette semaine que ces versements s'étaleraient jusqu'en mai.... Outre les difficultés économiques et la précarité à laquelle cela les expose, ce que vivent le plus mal ces personnels touchés par ces retards de paiement, c'est le mépris ou ce qu'ils et elles interprètent comme du mépris, à savoir les non réponses ou réponses lapidaires ou réponses erronées à leurs légitimes demandes. Nous rappelons que pendant la période des fêtes le rectorat de Paris a été à ce sujet pointé du doigt par une AESH en fin de vie, malheureusement aujourd'hui décédée, et par sa famille. Nous n'appuierons pas davantage sur ce point car nous savons que le personnel administratif du rectorat est également pris au piège d'une maltraitance systémique en termes de conditions de travail, et que cela génère une souffrance pour ces personnels.

En tout cas l'organisation systémique qui permet à ces dysfonctionnements non seulement d'exister mais aussi et surtout de perdurer doivent cesser. Pour le bien de toutes et tous, personnels qui sont en première ligne dans les établissements scolaires comme personnels du rectorat.

Pour finir, nous reparlerons des personnels du lycée Decour, Lamartine, ou encore d'autres établissements dans lesquels vous avez décidé de fermer des classes, des postes. Ces personnels, AED, enseignant-es, CPE, AESH sont mobilisé-es pour empêcher ces fermetures, qui entraîneraient de nombreuses mesures de cartes scolaires dans l'académie de Paris. En effet, cette année à Paris, ce sont 128 ETP en moins dans le 2nd degré, 125 dans le 1e degré. La baisse du nombre d'élèves a bon dos : cette baisse est surévaluée, comme on a pu le constater avec les chiffres réels de la rentrée scolaire 2023, et ce dans le 1e degré comme dans le 2nd degré.

Malgré la mise en place annoncée de groupes de niveaux, mesure à laquelle SUD éducation s'oppose car elle stigmatise les élèves, renforce les inégalités et a montré son inefficacité, aucun moyen supplémentaire n'est attribué au collège. Cette baisse des ETP, plus rapide que la baisse du nombre d'élèves dans l'académie, a deux conséquences : la hausse du nombre d'élèves par classe dans le 2nd

degré et la baisse du nombre de TZR disponibles. Et donc une dégradation des conditions de travail pour les personnels, et d'apprentissage pour les élèves. La baisse de 125 ETP dans le 1e degré est également hallucinante : les enseignant-es du 1e degré parisien ne sont quasiment plus remplacés lorsqu'ils sont absents, entraînant une surcharge de travail pour leurs collègues, lié à la répartition des élèves dans leur classe. Et l'académie supprime encore des postes. Quant aux classes préparatoires dont vous nous avez annoncé la fermeture lors du dernier CSA, nous regrettons que l'ouverture de nouvelles classes préparatoires à moyens constants, alors que les publics visés ne sont pas les mêmes, nous regrettons la fermeture de classes post-bac gratuites à l'heure de Parcoursup et de l'avènement des formations privées. L'argument avancé par le rectorat, déjà largement utilisé l'an dernier pour fermer des classes en lycée, en particulier en 2nd, est celui des places vacantes. Mais ces places vacantes sont systématiquement calculées sur la base d'un effectif maximal de 48 places en cpge. Ce même argument, utilisé pour fermer 16 classes de 2nd et 13 classes de 1e général à la rentrée 2023, a d'ailleurs permis d'accorder un délai au lycée Rabelais, qui est maintenu ouvert jusqu'à nouvel ordre, le temps de servir de tampon à l'académie, après le nombre de suppressions plus important que les besoins. Les personnels de Rabelais resteront donc dans leurs préfas quelques années de plus, accueillerons même dès la rentrée prochaine 2 classes de Decour puis le rectorat fermera leur établissement lorsqu'il n'aura plus besoin de leurs services. Quel mépris !

SUD éducation Paris soutien la demande des personnels de la cité scolaire Decour du maintien à la rentrée 2024 de 4 sixièmes, 12 secondes, et deux CPGE ECG. Ce report contribuerait à donner à la communauté scolaire le temps nécessaire aux concertations, à la mise en place d'un comité de suivi des travaux, nécessaire à l'information des équipes de Decour et à la concertation entre les trois parties : le rectorat, la Région et les personnels de la cité scolaire.

SUD éducation dénonce la hausse des effectifs dans de trop nombreux établissements, conséquence des fermetures massives de classes dans le 1e degré et le 2nd degré.